

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 16 MARS 2023 à 18 h 30.**

Date de la convocation : 9 MARS 2023

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X			
2. GRANGEON Jacky, 1^{er} adjoint	X			
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
4. GUITET José, 3eme adjoint	X			
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X			
6. De CHALAIN Christian	X			
7. RONDA William			x	Jacky GRANGEON
8. POPIN Diane	X			
9. BOUTILLET Nelly	x			
10. PRINCET Helena			X	Dimitri AUGRY
11. AUGRY Dimitri	x			
12. MORLAT Lucile	X			
13. KONAYAO Serge	X			
14. RECOUPÉ Sébastien	X			
15. ROBIEUX Laure	x			
QUORUM	13		2	

Ludmila POLO est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention d'autorisation de passage avec Orange, parking de la garderie,
- Contrat de location entretien avec Pitney Bowes,
- Avenant au contrat de maintenance avec TKE,
- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022,
- Vote des subventions et participations,
- Votes des taxes,
- Votes des investissements,
- Vote du budget primitif 2023

- **Information**
- Nouveau plan de la commune

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-8 – DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC ORANGE, PARKING DE LA GARDERIE

Dans le cadre du passage de la fibre sur la commune, Monsieur le Maire présente une demande émanant d'Orange relative à l'implantation d'une armoire MPZ sur la parcelle AH 135 appartenant à la commune.

Pour ce faire, Monsieur le Maire précise qu'une convention d'autorisation de passage en domaine privé préalablement aux travaux pour l'implantation du réseau FTTH sur la commune doit être établie entre la commune et Orange.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal à propos de cette demande de droit de passage pour la pose d'ouvrage souterrains et aériens sur la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

2023-9 – FINANCES LOCALES

CONTRAT DE LOCATION ENTRETIEN AVEC PITNEY BOWES

Monsieur le maire rapporte au conseil municipal que la commune dispose d'une machine à affranchir le courrier (DM55).

Il convient de renouveler le contrat de location et d'entretien avec Pitney Bowes pour une durée de 3 ans.

Le Loyer annuel initial est de 125.08 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec PITNEY BOWES.

2023-10 – FINANCES LOCALES

AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à l'entreprise TK ELEVATOR France (TKE) la maintenance de l'ascenseur de l'école. Une vérification est faite tous les mois.

La crise sanitaire liée au Covid 19, puis la guerre en Ukraine, ont entraîné des conséquences économiques inédites : retard d'approvisionnement, hausse du prix des pièces détachées, hausses des matières premières, augmentation des salaires et du coût des déplacements.

Cette situation exceptionnelle et imprévisible impacte fortement le prix des contrats de maintenance objet de l'avenant.

La prestation annuelle passerait de 1 245.62 € TTC à 1 392.62 € TTC au 1^{er} janvier 2023. (+11.8 %)

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat avec l'entreprise TK ELEVATOR France, prenant effet au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal demande qu'une consultation soit faite au renouvellement du contrat.

2023-11– FINANCES LOCALES
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

La commission des finances s'est réunie le 28 février dernier.

Madame POLO, en charge des finances, présente au conseil municipal le compte administratif, conforme au compte de gestion 2022 :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement :	265 532.57	1 010 957.79	745 425.22
Fonctionnement :	773 571.32	960 998.05	187 426.73

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, **le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif conforme au compte de gestion.**

2023-12 - FINANCES LOCALES
DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 ET AFFECTATION

Après avoir constaté un **excédent de fonctionnement de 187 426.73 €** au compte administratif 2022, Mme POLO propose d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2023 de la façon suivante :

C/002 – Excédent de fonctionnement reporté : 87 426.73 €

C/1068 –excédent affecté à l'investissement : 100 000.00 €

L'excédent d'investissement cumulé sera repris à l'article **001- excédent d'investissement reporté pour 745 425.22 €.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation des résultats 2022.

2023-13– FINANCES LOCALES
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS

Comme chaque année, le conseil municipal apporte son soutien au fonctionnement des associations. Ont été votées à l'unanimité les subventions et participations suivantes :

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
		REALISE 2022	BP 2023
C/65561-Contribution fonds compens charges territoriales (collège de Chauv,		888,15	1 000,00
<hr/>			
C/65568 -Autres charges		85 749,48	81 800,00
SIVOS		83 659,21	79 100,00
Association des Maires de la Vienne et des Maires ruraux de France		606,27	700,00
Comité nation d'action sociale CNAS		1 484,00	2 000,00

C/65748 - SUBVENTION AUX ASS.	12 860	15 000
ABEILLES LOCALES		400
ACCA (2022 : 400 € + subv exceptionnelle 1 500 € pr travaux local de chasse)	1 900	600
ART FLORAL - PAS DE DEMANDE EN 2023	200	0
ANCIENS COMBATTANTS	250	250
APE - demande non déposée	0	0
CLUB INFORMATIQUE - PAS DE DEMANDE EN 2023	250	0
COMITE DES FETES y compris Noel des enfants pour 350 € - n'existe plus	1 500	1 250
DONNEURS DE SANG JARDRES-LAVOUX - PAS DE DEMANDE EN 2023	0	0
FOOTBALL CLUB DE JARDRES	1 500	1 500
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	650	650
LES BALADINS	700	700
CLUB DES AINES RURAUX	250	300
AQUARECIF 86	430	400
PRESSEC CHAMPETRE (déduire achat percolateur 120 €)	300	180
ADMR	1 130	1 130
LA BANQUE ALIMENTAIRE - MONTANT NON PRECISE		
LA CHAMBRE DES METIERS - MONTANT NON PRECISE		
LA PREVENTION ROUTIERE	50	50
LE SECOURS CATHOLIQUE-MONTANT NON PRECISE	100	
CLUB GROUPT OMNISPORT ST JULIEN L'ARS	500	500
AFM TÉLÉTHON- MONTANT NON PRECISE		
ACUSEP activité sportive école	120	120
ASS DEPARTEMENTALE DE LA SECHERESSE	80	80
SPA	50	50
HARMONIE MUNICIPALE DE CHAUVIGNY	500	500
LA LIGUE CONTRE LE CANCER- MONTANT NON PRECISE		
SECOURS POPULAIRE	100	100
VIENNE ET MOULIERE FOOTBALL	400	500
VIENNE ET MOULIERE SOLIDARITE	400	400
SECOURS A L'UKRAINE	1 500	
L'ENVOL		500
ASS NATIONALE DE PATIENTS DES SCLEROSES EN PLAQUES - NON PRECISE		
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS NON PRECISE		
MFR CHAUVIGNY NON PRECISE		
Imprévu		4 840

ass hors commune

2023-15- FINANCES LOCALES FISCALITE 2023

Il est rappelé que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir de 2021.

A partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation. Pour la commune, la contribution après application du coefficient correcteur est **de -26 020 €**.

La commune continue de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La revalorisation des bases d'imposition s'élève pour 2023 à +7.1 % due à l'inflation. Pour rappel, en 2021 et en 2022, le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation des impôts.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Taux 2022	Taux voté 2023
Taxe foncière bâtie	30.88 %	30.88 %
Taxe foncière non bâtie	35.55 %	35.55 %
Taxe habitation résidence secondaire	13.55 %	13.55 %

2023-16- FINANCES LOCALES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget 2023 a pris en compte l'évolution du coût des énergies, des mouvements dans le personnel, du remplacement de la redevance des ordures ménagères par la taxe, non votée à ce jour, par GPCU.

Après avoir échangé sur les propositions, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 qui s'établit à :

Investissement :	1 052 062.55 €
Fonctionnement :	984 986.73 €

Quelques chiffres ont été communiqués sur les actions menées en 2022 portant sur :

- Le logement de la famille ukrainienne et les travaux réalisés à la maison communale
- Le temps d'activité scolaire : animation de prestataires prise en charge par la commune
- L'environnement avec la plantation d'arbres et la mise en valeur du verger
- La fête de la St Jean
- L'aménagement du local chasse, partiellement pris en charge par la commune
- Ainsi que le budget des vestiaires qui a coûté réellement à la commune 120 000 €, déductions faites des subventions et du FCTVA.

INFORMATIONS

EDITION D'UN NOUVEAU PLAN COMMUNAL

Une réédition du plan de la commune datant de 2018 est en cours et sera distribué dans tous les foyers de la commune.

NATURALISATION

Monsieur le Maire a participé à la cérémonie de naturalisation en Préfecture d'un habitant de la commune.

INAUGURATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE « JEAN-MARIE VRIET » AU NOUVEAU VESTIAIRE DU STADE

Organisée le vendredi 17 mars en présence d'élus et des Présidents d'associations.

CEREMONIE DU 19 MARS

Rendez-vous à la stèle devant l'église dimanche 19 mars à 11h30.

COMMISSION JEUNESSE

Rendez-vous le samedi 1^{er} avril pour un après-midi jeux salle multimédia.

VOIRIE

- Déplacement du passage piéton sur la RD 20 devant l'école prévu dans l'aménagement du plan d'accessibilité avec GPCU.
- Problème de sécurité et de vitesse de circulation rue de la Vallée, à étudier avec le département.
- Réponse du département communiquée sur la dangerosité au niveau de l'arrêt bus de la Vigne au Roux : il sera rappelé aux transporteurs de respecter les lieux d'arrêts pour la descente des enfants.

COMMISSION INFORMATION ET VIE ASSOCIATIVE

- Le nouveau site de la commune est très apprécié par sa présentation plus aérée.
- Préparation de la fête de la St Jean avec le groupe Rosemud, la déambulation dans les rues avec musiciens, peluches, jonglerie de feux, animation commission jeunesse et découverte de danses traditionnelles. Prochaine réunion le 3 mai.
- Nouvelle animation « Itinérance » proposée par GPCU le samedi 29 juillet avec concert à l'Eglise et atelier jeux.

COMMISSION SCOLAIRE

Quelques élus de la commission scolaire participeront un à repas servi à la cantine.

Une réflexion est en cours, avec les 2 autres écoles du RPI, sur le retour de la semaine à 4 jours pour réduire les coûts des communes ; les familles et le corps enseignant seront consultés avant que le DASEN ne prenne la décision ; elle entraînerait la suppression des animations scolaires (TAP). Le changement ne pourrait être envisagé qu'à la rentrée scolaire 2024.

COMMISSION ENVIRONNEMENT.

Le plan CANOPEE de GPCU a permis la plantation d'une vingtaine de grands arbres et une centaine de petits plants pour la haie délimitant le pré à côté du verger. La plantation a été réalisée par le personnel communal.

INCIVILITE

Les 2 tables de pique-nique installées autour des nouveaux vestiaires du stade ont été volées ainsi que de nombreux tuteurs positionnés pour la plantation d'arbres.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

**Le Secrétaire de séance,
Ludmila POLO,**